

Un problème majeur dans l'environnement : la Compatibilité Electromagnétique

La **compatibilité électromagnétique (CEM)** est l'aptitude d'un appareil ou d'un système électrique, ou électronique, à fonctionner dans son environnement de façon satisfaisante, sans produire lui-même des perturbations électromagnétiques intolérables pour tout ce qui se trouve dans cet environnement.

Une bonne compatibilité électromagnétique décrit un état de « bon voisinage électromagnétique » :

- limiter le niveau des *émissions* des appareils, afin d'éviter des dysfonctionnements dommageables pour les biens et les personnes ;
- être suffisamment *immunisé* contre les perturbations provenant des autres équipements, ou plus généralement de l'environnement.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Compatibilit%C3%A9_%C3%A9lectromagn%C3%A9tique

La 4G a encore frappé !!!

Début 2014, le Tramway T4 entre Aulnay-Sous-Bois et Bondy s'est trouvé perturbé. Le déploiement de la 4G aurait entraîné des interférences sur les systèmes de communication des conducteurs.

Un nouveau système a donc été mis en place pour pouvoir rétablir le bon fonctionnement.

L'ANFR avait prévu que le niveau d'exposition suite à l'installation de la 4G, augmenterait d'environ 50%. Il est évident que dans certains lieux les normes de compatibilité électromagnétiques seront largement dépassées et des dysfonctionnements sont prévisibles.

Bien avant son installation, la 4G était déjà soupçonnée de perturber la TNT.

Source : <http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/t4-bloque-par-les-ondes-la-circulation-reprend-petit-a-petit-06-01-2014-3467363.php>

Le Bug du Métro Fou de Toulouse !

Le 21 décembre 2012, une rame de métro de la ligne A a subi un dysfonctionnement qui a engendré un double freinage d'urgence et le non-arrêt de la rame à deux stations.

L'association Next Up demandait alors au Président du Tribunal de Grande Instance de Toulouse, l'ouverture d'une procédure en Recherche de Vérité. En effet une station de base de téléphonie mobile très proche a été mise en fonctionnement à la même période.

Le but est de savoir si la puissance d'une antenne relais à proximité, pouvait avoir créé ce dysfonctionnement.

Une nouvelle fois, le non respect des normes de compatibilité électromagnétique pourrait être à l'origine d'un incident déplaisant mais qui aurait pu avoir de graves conséquences.

Source : www.next-up.org/France/Tisseo.php